



Mise à jour n° 5 sur le décret de protection de l'environnement de Kearl – 15 mars 2023

L'Impériale s'est engagée à se conformer à un décret de protection de l'environnement émis par l'Alberta Energy Regulator (AER) concernant les eaux usées industrielles de notre site d'exploitation des sables pétrolifères de Kearl. Nous regrettons ces incidents et mettons tout en œuvre pour en tirer les leçons et appliquer des mesures préventives.

L'Impériale fournira des mises à jour régulières aux collectivités et aux parties prenantes potentiellement concernées. Des mises à jour seront publiées chaque semaine sur le site web de L'Impériale et des notifications seront envoyées par courriel.

Deux incidents distincts sont visés par le décret émis le 6 février. Nous travaillons avec l'autorité chargée de la réglementation sur les prochaines étapes pour les deux incidents.

L'Impériale fait le point sur les travaux en cours à son installation de sables pétrolifères de Kearl. Près de 200 personnes travaillent à des activités connexes sur le site. L'entreprise a fait visiter la région à des responsables locaux, ainsi qu'à des représentants de l'Alberta Energy Regulator, du gouvernement de l'Alberta, d'Environnement et Changement climatique Canada et de Pêches et Océans Canada.

Sommaire :

- L'Impériale fait progresser ses mesures d'atténuation des suintements; les travaux d'assainissement du débordement du bassin de drainage de Kearl est presque achevé.
- La municipalité régionale de Wood Buffalo a déclaré que l'eau potable était salubre dans la communauté de Fort Chipewyan.
- Les données actuelles de surveillance et d'échantillonnage de l'eau de L'Impériale sont stables et ne révèlent aucun impact sur les cours d'eau locaux ou l'eau potable.
- Les sept communautés autochtones ont été invitées à visiter le site et à procéder à un contrôle indépendant et à un échantillonnage de l'eau; des réunions sont organisées au sein des communautés.
- L'Impériale confirme qu'il n'y a toujours pas d'indication d'impact sur la faune ou les poissons.

Atténuation et prévention des suintements

L'Impériale continue d'appliquer des mesures dans les zones isolées de suintement peu profond à proximité de la concession d'exploitation de Kearl. Le suintement est principalement constitué d'eaux souterraines naturelles et de précipitations, avec une petite quantité d'eaux usées industrielles.

La possibilité de suintements est prévue et incluse dans la conception de la mine dans le cadre

des exigences réglementaires. Le système d'interception des suintements de Kearl est conçu pour capter les eaux d'infiltration dans les couches plus profondes des eaux souterraines; cependant, les eaux d'infiltration observées provenaient de couches moins profondes.

Pour remédier à ces problèmes, L'Impériale installe des puits de surveillance et de pompage supplémentaires, ainsi que des structures de drainage supplémentaires dans la zone visée, qui continueront à recueillir l'eau qui peut être pompée vers les zones de collecte. L'Impériale dispose de plusieurs appareils de forage sur place et les travaux sont presque terminés. Nous restons en bonne voie pour achever les travaux dans leur intégralité dans les jours à venir.

- 17 des 17 puits de pompage ont été forés
- 42 des 52 puits de surveillance peu profonds ont été forés
- 64 des 72 puits de surveillance profonds ont été forés

Une surveillance rigoureuse et continue de l'eau a confirmé que le suintement est isolé et n'a pas pénétré dans les cours d'eau locaux, et notre échantillonnage de l'eau continue d'être stable et montre qu'il n'y a pas eu d'impact sur les sources locales d'eau potable. Il n'y a aucune indication d'effet sur la faune. Des clôtures supplémentaires ont été installées sur les zones de travail inactives afin d'empêcher les animaux sauvages d'y accéder.

Nous avons communiqué nos plans d'atténuation et de surveillance aux communautés et avons sollicité leurs commentaires sur ces plans. Nous avons également demandé aux communautés de nous indiquer comment elles souhaitaient participer à ces programmes de surveillance.

Nettoyage du débordement du bassin de drainage

Les travaux d'assainissement des eaux usées déversées par un bassin de drainage le 31 janvier 2023 sont en voie d'achèvement. Toute la glace de surface et la neige touchées dans la zone ont été enlevées et éliminées en toute sécurité. Un échantillonnage est en cours pour confirmer que tous les matériaux touchés ont été enlevés.

D'après nos contrôles, le suintement n'a pas pénétré dans les cours d'eau et nos échantillonnages de l'eau continuent de montrer qu'il n'y a pas eu d'impact sur les sources locales d'eau potable. Il n'y a aucune indication d'effet sur la faune. L'Impériale continue de travailler en étroite collaboration avec l'Alberta Energy Regulator sur le nettoyage.

Rencontre avec les communautés

L'Impériale a invité les sept communautés à visiter le site et leur a également offert la possibilité d'effectuer des contrôles et des analyses d'eau indépendants sur place. Nous travaillons directement avec les communautés qui nous l'ont demandé.

D'autres réunions en personne avec les communautés ont lieu à leur demande. Des réunions sont prévues pour examiner l'information liée à la surveillance avec les représentants de la communauté, et nous répondons activement aux questions de la communauté.

Nous nous efforçons de maintenir une communication transparente avec nos communautés, et nous reconnaissons leurs préoccupations concernant les retards dans la réception de renseignements supplémentaires.

Nous regrettons sincèrement que nos communications au cours de notre enquête sur les suintements n'aient pas répondu aux attentes de certaines communautés. Nous nous sommes

engagés à prendre les mesures nécessaires pour améliorer nos communications, afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

Nous avons toujours eu l'intention de partager nos conclusions une fois que nous aurions déterminé de manière plus définitive la cause et planifié les mesures. Nous nous engageons à tirer les leçons de cette expérience et nous continuerons à informer les communautés.

Qualité de l'eau

Le 14 mars, la communauté régionale de WB a publié une mise à jour publique confirmant que les résultats finaux des analyses de l'eau provenant de l'usine de traitement des eaux de Fort Chipewyan sont salubres, potables et conformes à toutes les normes et exigences canadiennes en matière d'eau potable. La communauté régionale de WB a publié la mise à jour sur son site Web : [03.14.23-Community-Notice-FCWTP- Update.pdf \(rmwb.ca\) \[en anglais\]](#)

En réponse aux préoccupations des communautés concernant l'eau potable locale, L'Impériale fournit de l'eau potable aux communautés qui en ont fait la demande à des fins de secours d'urgence. Nous sommes en train d'envoyer des réserves d'eau à la communauté de Fort Chipewyan cette semaine.

L'Impériale applique un rigoureux programme de surveillance de l'eau sur le site de Kearl, qui est en exploitation depuis plus de dix ans. La surveillance rigoureuse des eaux de surface que nous avons effectué jusqu'à présent ne montre aucun signe indiquant que les réserves locales d'eau potable ont été compromises.

L'eau des suintements est principalement composée d'eaux souterraines naturelles, avec une petite part d'eaux usées industrielles. Plusieurs constituants naturels (minéraux et métaux) sont élevés dans les zones de suintement adjacentes à la limite de concession. Il est important de noter que nos données indiquent que toutes les concentrations diminuent rapidement à mesure que l'on s'éloigne de la limite de concession et que notre surveillance continue de montrer qu'il n'y a pas de changement par rapport aux conditions de base dans la rivière Firebag.

Par ailleurs, une surveillance accrue est en cours depuis que le problème des suintements a été recensé pour la première fois en mai 2022 et les données ont été partagées ouvertement avec l'Alberta Energy Regulator de manière continue. Les résultats ont été stables et cohérents avec les commentaires ci-dessus, confirmant qu'il n'y a pas d'impact sur les réserves locales d'eau potable.

Nous prévoyons de publier sur notre site web des renseignements supplémentaires sur notre programme d'échantillonnage de l'eau et sur les résultats de nos récentes analyses.

Directive d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) émise le 10 mars 2023

Nous répondons aux directives fournies par les représentants d'ECCC à la suite de leur visite au site Kearl de L'Impériale la semaine du 6 mars 2023. Plusieurs mesures ont été prises avant la délivrance de l'autorisation par ECCC : des pompes pour les eaux de surface ont été installées et contribuent à empêcher le suintement de pénétrer dans une masse d'eau.

La surveillance effectuée à ce jour sur cette masse d'eau indique qu'il n'y a pas eu de changement significatif des conditions de base. Dans le cadre de nos plans d'atténuation et de surveillance, qui ont déjà été soumis à l'Alberta Energy Regulator, nous prévoyons de collecter les poissons de

cette masse d'eau à titre de précaution et d'installer une barrière à poissons pour empêcher la migration.

L'Impériale comprend qu'Environnement et Changement climatique Canada cherche à obtenir des renseignements supplémentaires et elle coopère avec le ministère.

Autres mises à jour

Soumissions réglementaires

L'Impériale a soumis les documents requis pour la date limite du 28 février. Ces documents comprennent le plan d'échantillonnage et de surveillance, le plan de contrôle et de confinement des sources et le plan de mesures correctives. L'Impériale a reçu des demandes de renseignements complémentaires de l'Alberta Energy Regulator (AER) le 6 mars et les réponses ont été renvoyées à l'AER le 13 mars.